

## Communiqué de presse

Jeudi 18 décembre 2014

Réunion de mobilisation du 5 décembre 2014 à Saint-Arnoult contre le projet de déviation de Canapville (14).



**Le 5 décembre dernier, l'ensemble des associations normandes de protection de l'environnement, accompagné de citoyens impliqués et d'élus, se sont réunis à Saint-Arnoult pour une réunion de mobilisation contre le projet de déviation de Canapville sur les Marais de la Touques. En tout, plus d'une 30aine de personnes se sont rassemblées.**

**Cette réunion faisait suite aux évènements suivants :**

En janvier dernier, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a émis un avis défavorable au projet de déviation de Canapville (14), un projet d'autoroute datant des années 70 et qui menace l'une des zones naturelles les plus riches de Normandie : les Marais de la Touques.

Malgré cet avis, le Conseil Général du Calvados a demandé à la Dreal de Basse-Normandie de lancer une consultation publique sur sa demande de dérogation, au titre des espèces protégées, pour l'aménagement de la déviation de Canapville (14). Le Conseil Général du Calvados souhaiterait-il passer « en force » ? Malgré la richesse exceptionnelle du site et un projet controversé pour son utilité qui reste à prouver, son coût exorbitant et les graves problèmes d'insécurité qu'il va générer.

Pays d'Auge Nature et Conservation l'association locale très impliquée dans la défense des Marais a très vite alerté les associations de protection de l'environnement de Normandie et les citoyens, et a souhaité les réunir pour créer un collectif d'opposition au projet.

A la suite de quoi, la consultation lancée sur internet et qui ne devait durer que quelques jours, a été repoussée grâce à l'intervention du Préfet. En effet le dossier consultable faisait 500 pages, excusez du peu !!

Cela a laissé le temps aux associations de rencontrer des élus, et notamment Nicole Ameline (députée du Calvados) et de communiquer sur les réseaux sociaux. Une plateforme de pétition reliée au mail de la consultation publique a été créée et a généré plus de 2000 signatures en seulement deux jours.

Pays d'Auge Nature et Conservation a également créé une cellule de vigilance et d'information sur le projet de déviation de Canapville afin de relayer le maximum d'informations aux citoyens et de leur permettre de nous apporter leur soutien, leur aide et de prendre connaissance des actions menées par notre collectif.

Une réunion de mobilisation a eu lieu le 5 décembre dernier et a permis de faire l'inventaire des graves problèmes environnementaux créés par un projet dont le coût est passé en 15 ans de 30 à 50 Millions €, mais aussi et surtout de passer en revue les solutions alternatives.

Car, si ce collectif est avant tout un ardent défenseur de l'environnement, il se veut aussi responsable des finances publiques en étant aussi une force de proposition. Ce n'est pas faute d'avoir répété que la déviation aurait des conséquences sur la nature et l'Homme telles, que nous sommes en situation de dire que ce projet va créer plus de problèmes qu'il ne va en résoudre et ce en gaspillant de l'argent public.

En effet, nous sommes contre :

- le projet de déviation actuel tel qu'il est imposé puisque qu'il ne résoudra en rien les problèmes de saturation et qu'aucune alternative n'est proposée par le Conseil Général ;

- l'aggravation des risques d'inondation et la destruction, le remblaiement et la fragmentation d'une zone humide majeure, en zone rouge inondable, influencée par les marées correspondant à une zone de canalisation des crues. Rappelons que l'Etat et Mme Royal se sont engagés lors du conseil des ministres du 23 juillet 2014 à lancer le 3ème plan national d'action pour la sauvegarde des milieux humides qui indique poursuivre plusieurs objectifs forts dont :

  - « 1. renforcer la prise en compte des milieux humides dans l'aménagement urbain, dans la prévention des inondations et dans la lutte contre le changement climatique

  - 2. mettre en place une véritable stratégie de préservation et de reconquête de leurs fonctions. »

- la destruction du patrimoine naturel et paysager unique en Normandie des marais et notamment des espèces très rares et menacées d'intérêt national, voire européen ou international ;

- le coût colossal du projet : 50 millions d'euros en ces temps de crise, voire plus. Tant d'argent pour créer plus d'insécurité ;

- l'aggravation et le décalage de la saturation automobile au niveau des sorties de l'autoroute, au ronds-points, de même l'incitation à renforcer le flux de véhicules, conduirait à augmenter la pollution et les émissions de gaz à effet de serre tel que le dioxyde de carbone (CO2) ; notons que le problème ne sera que décalé non pas en mais trois voies de saturations ;

- la destruction d'une zone de filtration des polluants, de canalisation des crues et de lutte contre le réchauffement climatique en absorbant le carbone ;
- l'incitation à renforcer le flux de véhicules et la pollution alors que M. Hollande souhaite réduire de 40% d'ici 2030 les émissions de CO2 et que l'Etat veut mettre en place de possibles mobilités douces et non polluantes ;
- l'impossibilité pour les agriculteurs d'exploiter leurs terres et d'entretenir le marais ;
- les nuisances visuelles et sonores pour les habitants du secteur qu'engendreront la construction d'un viaduc et d'une route sur des remblais ;
- l'absence de prise en compte des périmètres protégés des deux Manoirs classés compte ;
- l'altération de l'intérêt cynégétique des zones de chasse ;
- le risque de fermeture de plusieurs gîtes, restaurants et auberges qui pourrait perdre jusqu'à 40% de leur chiffre d'affaire ;

### **Les alternatives possibles :**

- Trafic entrant : lancer une expérimentation afin de valider des itinéraires de délestage dès la sortie de l'autoroute A13, à Pont-l'Evêque et à la Haie Tondue pour Bénerville/Blonville et Villers-sur-Mer ; réaménager la déviation de Bonneville.
- Trafic sortant : aménager la sortie de Deauville/Trouville via l'A29
- Régulation de la vitesse : elle a un impact très important sur le débit du trafic. Ralentissement progressif de la vitesse des véhicules un kilomètre avant la sortie de la bretelle d'autoroute A132 ; depuis Canapville, jusqu'à la gare de Deauville/Trouville, instaurer une vitesse fixe de 50km/h pour seulement deux minutes de différence par rapport à la situation actuelle, avec un flux accru très sensiblement.
- Requalification et réaménagement de la D677 et pose d'un revêtement anti-bruit de roulement. Possibilité de mettre en place de petits ronds-points pour permettre aux résidents de faire demi-tour ou de s'insérer tout en réduisant la vitesse de circulation ;
- Augmentation du nombre de liaisons SNCF entre Paris et Deauville/Trouville les week-ends ainsi que durant la période estivale...

La première étape pourrait être une régulation expérimentale du trafic par mise en place d'un délestage approprié par des itinéraires clairement annoncés (signalisation supplémentaire).

Aujourd'hui, les alternatives sont légions et nous sommes prêts à travailler ensemble dessus, associations et élus, puisqu'à moindre coût, les problèmes de saturation et d'insécurité pourraient être résolus. Le travail et la mise en place d'alternatives expérimentales pourraient permettre d'étudier l'impact positif de ces dernières sur plusieurs années, d'éviter le projet de déviation et de démontrer que les solutions alternatives à faible coût fonctionnent !

Pour conclure, nous tenons à rappeler que nous ne nions en aucun cas les gênes et nuisances que subissent les habitants de Canapville et Bonneville-sur-Touques. Cependant nous voulons avant tout défendre nos droits de citoyens, ceux de la protection de la nature et en aucun cas mettre dans l'insécurité les populations que nous tentons de défendre.

A cet effet, le collectif d'associations demande :

- le rejet de la demande de dérogation du Conseil Général du Calvados au titre des espèces protégées ;
- le renvoi de tous futurs projets de construction au sein des marais qui doivent être inconstructibles ;
- le raisonnement sur des alternatives, dont certaines ont été énoncées précédemment ;
- le classement juridique de cette zone unique qui devrait l'être depuis longtemps.

**L'ensemble des associations opposées au projet de déviation de Canapville.**



Plus d'informations sur la cellule de vigilance et d'information :

[www.paysdauge-natureetconservation.fr](http://www.paysdauge-natureetconservation.fr)